

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

ALERTE N° 92 CONCERNANT SOITEC

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

SOITEC

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 23 SEPTEMBRE 2020

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 14 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10,4% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 16 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 16 permet de répondre à des demandes additionnelles de participation qui porteraient sur les différentes augmentations de capital conférées par la présente assemblée générale qui ne respectent pas elles-mêmes les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1) 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 17 : Augmentation de capital sans DPS « au fil de l'eau »

Analyse

La résolution 17 autorise pendant 26 mois l'augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription « au fil de l'eau » par tranches de 10% du capital social par an, ce qui excède la limite de 10% préconisée par l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1) 1-2 (b)

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de SOITEC

Le conseil d'administration de SOITEC ne comporte que 25% de membres libres d'intérêts.

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Eric Meurice	Président Relations d'affaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	64	FR	2	2021	0	3	M	M	M
	Paul Boudre	DG	Non-libre d'intérêts	100%	M	61	FR	8	2022	1	0			
	Christophe Gégout	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	88,89%	M	44	FR	4	2022	0	2	P		
	Satoshi Onishi	Relations d'affaire	Non-libre d'intérêts	77,78%	M	57	JP	5	2021	1	1		M	
	Kai Seikku	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	87,50	M	55	FI	1	2022	0	2		M	M
	Thierry Sommelet	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	88,89%	M	50	FR	7	2022	0	5	M		
	Jeffrey Wang	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	61	US	1	2022	0	1	M		
	Françoise Chombar		Libre d'intérêts	66,67%	F	58	DE	1	2022	1	2		M	
	Laurence Delpy		Libre d'intérêts	100%	F	49	FR	4	2022	0	1	M	P	M
	Shuo Zhang		Libre d'intérêts	100%	F	55	US	1	2022	0	2	M		M
	BpiFrance Participations SA <i>Représentée par Sophie Paquin</i>	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	42	FR	4	2022	0	1		M	M
	CEA Investissement <i>Représentée par Guillemette Picard</i>	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	66,67%	F	44	FR	4	2022	0	1		M	M

2. Spécificités

- Les statuts de SOITEC comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Aucun des trois comités mis en place, comité d'audit, comité des rémunération, comité de nomination ne comporte pas une majorité de membres libres d'intérêts comme le recommande l'AFG.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET